Extrait N° 3 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette – M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully.

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 3 / Adoption des Comptes Administratifs du Maire pour l'exercice 2007

- **Compte principal**
- **Compte annexe de l'eau potable**
- **Compte annexe de l'assainissement**
- **Compte annexe de la régie funéraire**

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à élire un président de séance pour le débat sur les comptes administratifs.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Les Comptes Administratifs de l'année 2007 se présentent comme suit :

I – COMPTE PRINCIPAL DE LA VILLE

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	10 248 589.19	8 551 868.00	--
Recettes	10 248 589.19	10 547 167.47	
Résultat de clôture		1 995 299.47	--
INVESTISSEMENT			
Dépenses	8 335 104.24	3 750 634.43	1 499 226.00
Recettes	8 335 104.24	4 581 513.54	1 458 558.00
Résultat de clôture		830 879.11	-40 668.00
Résultat global		2 826 178.58	-40 668.00

MAIRIE DES AYRONS

Résultat net : 2 785 510.58

A ces chiffres, il convient d'adjoindre les excédents de la Caisse des Ecoles dissoute par délibération en date du 12 janvier 2007.

Ainsi, l'excédent de clôture d'investissement sera porté à la somme de 841 638.32 € (830 879.11 + 10 759.21).

L'excédent de clôture de fonctionnement sera de 2 009 715.42 (1 995 299.47 + 14 415.95).

…/..

II – COMPTE ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	816 554.80	235 045.33	
Recettes	816 554.80	816 545.70	
Résultat de clôture		581 500.37	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	2 334 483.80	1 735 849.17	223 954.00
Recettes	2 334 483.80	1 215 371.02	552 641.00
Résultat de clôture		- 520 478.15	328 687.00
Résultat global		61 022.22	328 687.00

Résultat net de : + 389 709.22

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

III – COMPTE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Libellé	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	200 427.71	180 077.74	
Recettes	200 427.71	180 376.81	
Résultat de clôture		299.07	
INVESTISSEMENT			
Dépenses	123 032.98	39 033.38	46 602.00
Recettes	123 032.98	123 032.36	--
Résultat de clôture		83 998.98	- 46 602.00
Résultat global		84 298.05	- 46 602.00

Résultat net de : + 37 696.05

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

IV – COMPTE ANNEXE DE LA RÉGIE FUNÉRAIRE

Section unique de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	3 844.04	3 459.84	
Recettes	3 844.04	3 836.04	

Résultat de : + 376.20

MAIRIE DES AVIRONS

Après présentation, explications et discussions sur les comptes, le Maire se retire de la salle pour permettre au conseil de délibérer.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MONDON René, président de séance, après examen des comptes, délibère et à la majorité absolue (4 abstentions : M. FERRERE Eric, Mme CADERBY Colette, M. GRONDIN Jacki, M. REMY Michel)

- adopte les comptes administratifs du Maire pour l'exercice 2007 –compte principal et comptes annexes de l'eau, de l'assainissement et du service funéraire- tels que résumés en annexe

- constate pour l'ensemble des comptes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

Compte principal :
Section de fonctionnement : - Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

Section d'investissement : - Recettes : 1 458 558,00
- Dépenses : 1 499 226,00

Compte annexe de l'eau :
Section de fonctionnement : - Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

Section d'investissement : - Recettes : 552 641,00
- Dépenses : 223 954,00

Compte annexe de l'assainissement :
Section de fonctionnement : - Recettes : Néant
- Dépenses : Néant

Section d'investissement : - Recettes : Néant
- Dépenses : 46 602

Compte annexe du service funéraire :
Section unique de fonctionnement : Néant

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs des comptes tels qu'annexés et déclare toutes les opérations de l'exercice 2007 définitivement closes.

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS

MAIRIE DES AVIRONS